

Nos garanties

Si un objet venait à être détérioré au cours du déménagement, nos garanties Saphir, Rubis, ou Diamant, vous indemniseront en valeur d'achat les objets qui ont moins de 18 mois, 5 ans, 10 ans et en valeur de remplacement les objets massifs et anciens.

	 Garantie Saphir	 Garantie Rubis	 Garantie Diamant
Mise en œuvre de la garantie	Réserve écrite + lettre recommandée 3 jours	Réserve écrite + lettre recommandée 5 jours	Réserve écrite + lettre recommandée 7 jours
Exclusion de responsabilité ou de garantie	Force majeure Vice propre de la chose Faute du client	- Vice propre de la chose Faute du client	- Vice propre de la chose Faute du client
Indemnisation à la valeur d'achat de tous les objets ou mobiliers dont l'acquisition remonte à :	18 mois	5 ans	10 ans
Si le coefficient de vétusté appliqué à la valeur d'achat fait apparaître une valeur égale à zéro	Indemnisation 10% du prix d'achat	Indemnisation 10% du prix d'achat	Indemnisation 10% du prix d'achat
Indemnisation des objets et mobiliers dont l'usage dans le temps n'altère pas les qualités	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement
Indemnisation de la dépréciation de valeur, au dire d'expert, pour les objets d'art ou mobiliers anciens	Non	Oui	Oui
Indemnisation forfaitaire pour pertes indirectes	Aucune indemnité	10% du montant des pertes ou avaries Maximum 750 €	20% du montant des pertes ou avaries Maximum 1500 €
EXEMPLES D'INDEMNISATION SI OBJETS CASSÉS :			
Micro-ondes 4 ans d'âge Prix d'achat : 150 € Coefficient de vétusté : 20% par an	Indemnisation : 150 € - (30 € x 4 ans) = 30 €	Indemnisation (Pertes indirectes) 150 € + 15 € = 165 €	Indemnisation (Pertes indirectes) 150 € + 30 € = 180 €
Télévision 7 ans d'âge Prix d'achat : 600 € Coefficient de vétusté : 10% par an	Indemnisation : 600 € - (60 € x 7 ans) = 180 €	Indemnisation (Pertes indirectes) 600 € - (60 € x 7 ans) = 180 € + 18 € = 198 €	Indemnisation (Pertes indirectes) 600 € + 120 € = 720 €
Vase ou objet fragile 10 ans d'âge Prix d'achat : 150 € Valeur de remplacement : 225 € Pas de vétusté	Indemnisation 225 €	Indemnisation (Pertes indirectes) 225 € + 22,5 € = 247,5 €	Indemnisation (Pertes indirectes) 225 € + 45 € = 270 €

Contactez A. Tessiot Déménagement, un conseiller pourra vous aider

Bourges : 02.48.23.01.12

Limoges : 05.55.32.04.44

La Réunion : 02.62.26.66.16

Mayotte : 02.69.61.74.74

Madagascar : (002261) 20.24.248.31